



**ACTION
ENFANCE**

Fondation reconnue d'utilité publique

Grandir en Village d'Enfants

DOSSIER DE PRESSE



3 questions à Marc Chabant



MARC CHABANT,

Directeur du développement chez ACTION ENFANCE

❑ Où en est la Protection de l'enfance aujourd'hui ?

Aujourd'hui la Protection de l'enfance doit faire face à des situations de plus en plus complexes. Contexte économique difficile, multiplicité des situations familiales, isolement des parents ou manque de visibilité sur l'avenir, sont quelques-uns des éléments qui viennent brouiller le rôle de parent. Pourtant, si la tâche d'éduquer un enfant est rendue plus ardue dans un contexte mouvant et incertain, il est indéniable que **l'intérêt de l'enfant, son « Droit à l'Enfance » doit primer.**

La protection, le soin et l'éducation, lui permettront de bien grandir et d'être en capacité de devenir autonome. À un moment donné, l'État peut intervenir, via la politique de Protection de l'enfance, s'il est avéré qu'un parent n'est pas ou plus en mesure de remplir ces fonctions.

❑ Quelles sont, pour vous, les priorités en matière de Protection de l'enfance ?

La Protection de l'enfance doit plus que jamais, dans ce contexte fluctuant, être en mesure de proposer des idées nouvelles, des solutions à la fois souples et efficaces pour répondre à l'ensemble des situations.

Il nous semble que la **stabilité** de l'enfant constitue alors l'une des priorités.

Lui garantir à la fois une stabilité géographique et relationnelle, c'est lui donner la possibilité de bien grandir et de s'épanouir en tant qu'adulte. Pour construire cet « après », il est indispensable d'aider un enfant **à comprendre son histoire, à connaître et à accepter la réalité d'une situation familiale.**

Les équipes professionnelles d'ACTION ENFANCE travaillent en ce sens pour aider l'enfant à trouver des points de repère malgré un parent imparfait.

❑ Comment ACTION ENFANCE s'inscrit-elle dans les décisions et les actions autour de la Protection de l'enfance ?

Pouvoir partager le quotidien, avoir une figure d'attachement stable, être accueilli dans un environnement chaleureux et à taille humaine, sont autant d'éléments qui nous apparaissent fondamentaux dans la construction d'un enfant. Ainsi, nous avons mis en place une structure unique pour les accueillir dans des maisons individuelles : **le Village d'Enfants**. Au sein de chacune des 8 à 10 maisons d'un Village, des éducateurs familiaux se relaient pour partager le quotidien de 6 enfants. Tout en maintenant une place, même symbolique, pour les parents dans l'histoire de l'enfant, chaque éducateur familial assure à ce dernier protection, soin et éducation, ce qui constitue un élément de stabilité fort. L'accueil proposé par la Fondation permet également aux **frères et sœurs** de grandir ensemble au sein d'un même Village. C'est ainsi, en concentrant notre attention sur toutes ces dynamiques qui peuvent constituer des repères, que nous pourrons **PERMETTRE L'ENFANCE** et assurer à ces enfants et jeunes une place au sein de la société.



Le placement d'un enfant

Lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un enfant sont en danger, quand les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, il peut être retiré de son milieu familial et placé dans une institution ou en famille d'accueil*. Explications.

Le parcours décrit ci-dessous est un parcours type et ne présente pas de façon exhaustive l'ensemble des interventions possibles à la suite d'une information préoccupante.



310 100
mineurs et majeurs

pris en charge par les services de protection de l'enfance au niveau national

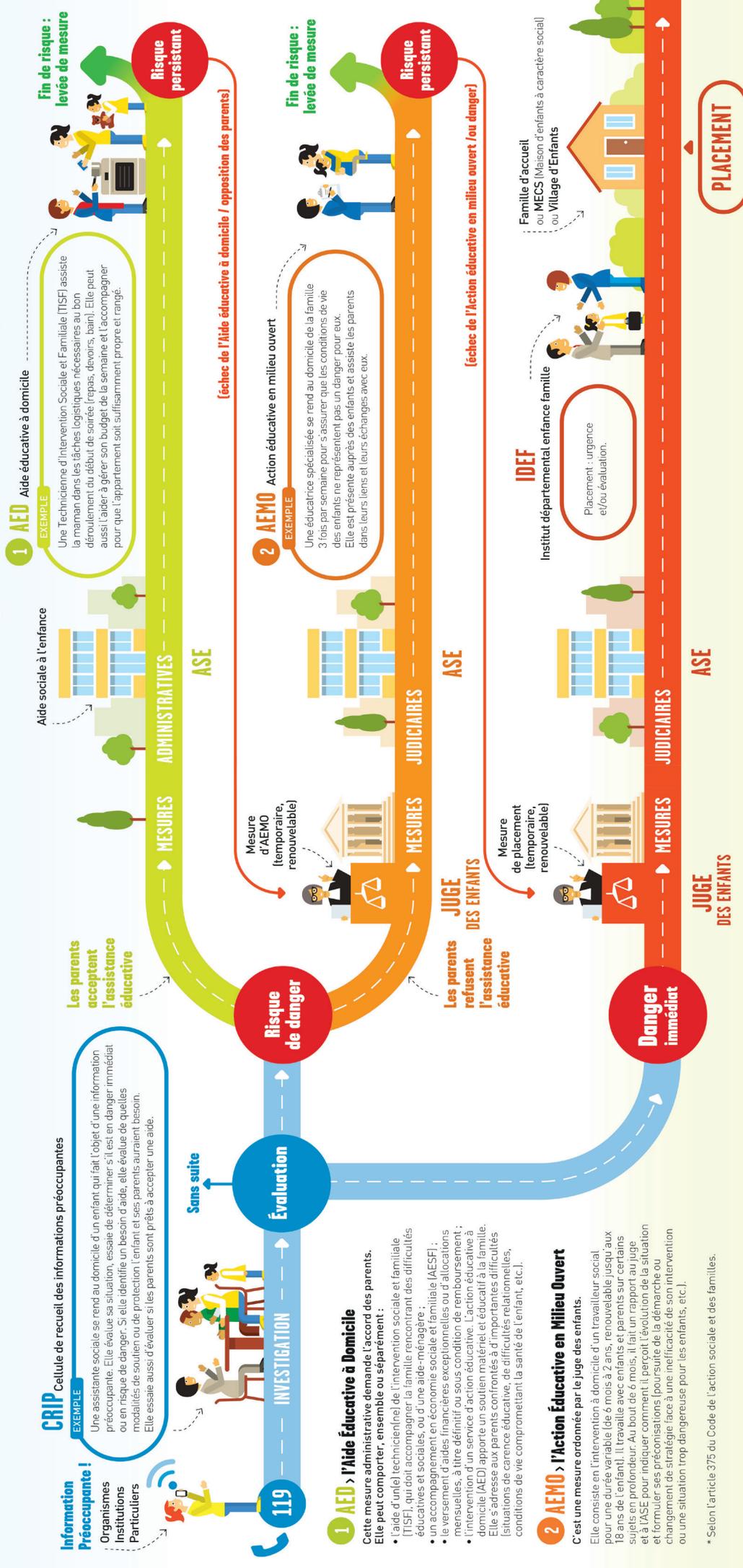
- 288 300 mineurs et 21 800 jeunes majeurs (18-20 ans)
- Inclut l'ensemble des mesures : administratives et judiciaires, en milieu ouvert et en placement.

159 690
mesures de placement

soit 141 230 concernant des mineurs et 18 460 des majeurs.

Sur l'ensemble, 52 % sont placés en famille d'accueil, et 39 % d'entre eux sont hébergés au sein d'établissements dont les Villages d'Enfants.

Source : Rapport 2016 de l'ONPE au gouvernement (Observatoire National de la Protection de l'Enfance), données à fin 2013.



* Selon l'article 3755 du Code de l'action sociale et des familles.



Qui sommes-nous ?

PRÉSENTATION D'ACTION ENFANCE

Créée en 1958 par Suzanne Masson, qui accueillit des orphelins de guerre pour leur dispenser soutien matériel et affectif, la Fondation a pour mission **d'accueillir, protéger et éduquer des jeunes en danger, de l'enfance à la vie d'adulte**. Agissant dans le cadre de la Protection de l'enfance, la Fondation accueille des enfants séparés de leurs parents sur décision du Juge des Enfants et placés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des départements. La Fondation est reconnue d'utilité publique, elle œuvre en coopération avec les Conseils généraux.

Implantée dans 7 départements français, ACTION ENFANCE accueille quelques **750 enfants et jeunes** pour leur offrir un cadre stable, éducatif et protecteur, favorisant

le maintien des liens fraternels dans le respect de leur histoire familiale.

Les enfants et jeunes placés à la Fondation ont tous une histoire difficile. Pour les uns, un vécu de maltraitance ou de négligences graves, pour d'autres des carences éducatives importantes.

Tout est mis en œuvre pour leur permettre de se reconstruire et de devenir des adultes autonomes et responsables, capables de trouver leur place dans la société.

Pour assurer à ces enfants un cadre de vie de qualité et à taille humaine, tout en garantissant une relation privilégiée avec les éducateurs familiaux, ACTION ENFANCE a mis en place une structure d'accueil unique : le **Village d'Enfants**.

Elle permet ainsi à des frères et sœurs d'être accueillis et de grandir ensemble.

Tout est mis en œuvre pour leur permettre de se reconstruire et de devenir des adultes autonomes et responsables, capables de trouver leur place dans la société.

UN NOM EN COHÉRENCE AVEC LA MISSION DE LA FONDATION : PERMETTRE L'ENFANCE

En 2013, pour réaffirmer son Projet et son action au service de l'enfance en danger, la Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants est devenue **ACTION ENFANCE**.

« ACTION ENFANCE traduit la volonté de la Fondation de rendre plus explicite notre engagement en faveur de la Protection de l'enfance, de valoriser l'action des équipes éducatives professionnelles, mais aussi d'augmenter sa visibilité auprès du grand public pour rallier davantage de personnes à la cause que nous défendons ».

François VACHERAT, Directeur général de la Fondation.

ACTION ENFANCE est une Fondation reconnue d'utilité publique, agissant en France. Ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux liés à ce statut (voir Fiche Financement et Partenaires).



15 ÉTABLISSEMENTS EN FRANCE

11 Villages d'Enfants

3 Foyers d'adolescents et Services jeunes majeurs

1 Foyer d'accueil et d'observation

BUDGET

57,125 millions d'euros

24% Générosité du public et soutiens des partenaires

76% Participation des Conseils généraux

LES RESSOURCES DE LA FONDATION

720 salariés en 2017

Direction : 15 directeurs d'établissements et 6 membres du Comité Exécutif au siège

Équipes éducatives : 32 chefs de services et 466 éducateurs et assistantes familiales

Moyens généraux : 96 personnes

Équipes administratives et siège : 60 personnes

Paramédical : 20 psychologues et 6 infirmières



UN PROJET UNIQUE CARACTÉRISÉ PAR 5 GRANDS PRINCIPES D'ACTIONS

L'accueil de type familial

La Fondation offre aux enfants et jeunes un mode d'accueil de type familial, essentiellement au sein de Villages d'Enfants, composés chacun de 8 à 10 maisons d'habitation et de bâtiments communs.

L'accueil de type familial est fondé sur le **partage du quotidien en petit effectif** avec un nombre limité d'éducateurs familiaux, professionnels engagés. Les enfants vivent et grandissent, frères et sœurs ensemble, dans des maisons accueillantes qu'ils aménagent et décorent.

La prise en charge des enfants et des jeunes d'une maison est assurée par une équipe stable composée de **4 éducateurs familiaux qui se relaient. Cette stabilité favorise une relation éducative permanente et privilégiée**, qui fournit aux enfants et aux jeunes des repères affectifs et d'autorité.

Une réponse dans la durée aux besoins des jeunes

Les enfants et jeunes accueillis en Village le sont en général pour des durées longues, 5 ans en moyenne. Beaucoup des enfants accueillis en bas âge grandissent dans le Village et/ou en Foyer jusqu'à leur majorité, voire même jusqu'à 21 ans.

*Les enfants,
dont les frères
et sœurs, vivent
et grandissent
ensemble, dans des
maisons accueillantes
qu'ils aménagent
et décorent.*

Les adolescents peuvent aussi être accueillis dans l'un des 4 foyers d'ACTION ENFANCE où des éducateurs spécialisés les accompagnent dans la gestion de leur vie personnelle, scolaire ou professionnelle, en collaboration avec les services d'Aide sociale à l'enfance.

Cet accompagnement dans la durée s'entend également au-delà du temps de placement. Les jeunes qui ont grandi dans un Village d'Enfants et en Foyer d'adolescents en sortent à 18 ou 21 ans se trouvent souvent seuls au moment d'entrer dans la vie active. La Fondation a mis en place en 2013 un **Service de Suite** pour les accompagner, les conseiller, leur apporter le soutien affectif, matériel ou financier dont ils ont besoin.

Une équipe de professionnels engagés

L'**éducateur familial** fait la spécificité du mode d'accueil proposé par la Fondation. Les éducateurs se relaient auprès des enfants selon un rythme de travail qui traduit un engagement fort, permettant d'assurer une prise en charge constante et stable, ainsi que le **suivi individualisé de chaque enfant.** (Voir Fiche Notre Savoir Faire).

Un établissement ouvert sur son environnement

Le **Village d'Enfants** est un espace protégé, car il a pour première vocation d'accueillir des mineurs en toute sécurité. Pour autant, il est ouvert sur son environnement. Une partie importante de la vie des enfants et des jeunes qui sont confiés à la Fondation se passe en dehors du Village : scolarité, prise en charge dans des structures adaptées à leurs besoins, soins médicaux et psychologiques, activités de loisirs, vacances... Des liens étroits sont entretenus avec l'ensemble de ces acteurs.

Agissant dans le cadre institutionnel

La Fondation travaille en partenariat avec les services de **Aide Sociale à l'Enfance** des Conseils généraux et, plus largement, avec tous les acteurs locaux ou nationaux agissant dans le cadre de la Protection de l'enfance. Chaque établissement agit en conformité avec la loi et avec les orientations définies en matière de politiques de l'enfance par le département où il est implanté.





Nos spécificités

En France, depuis 1958, ACTION ENFANCE accueille, protège et éduque des frères et sœurs en danger, de la petite enfance à la vie adulte. Elle offre à ces enfants, séparés de leurs parents sur décision du Juge des Enfants, un cadre stable, éducatif et protecteur, afin de les aider à mieux grandir et s'insérer dans la société.



ACCUEILLIR LES FRÈRES ET SŒURS ENSEMBLE

Lors du placement, les enfants sont séparés de leurs parents. Souvent, ils sont également séparés de leurs frères et sœurs : les familles d'accueil n'ont pas la capacité de s'occuper de plus de 2 ou 3 enfants et les foyers de l'enfance répartissent les enfants par tranches d'âge dans des unités de vie différentes.

ACTION ENFANCE porte la conviction que frères et sœurs grandissent mieux ensemble. Pour éviter ce double traumatisme de la séparation, **les Villages d'Enfants sont conçus pour pouvoir accueillir une fratrie sous un même toit.**

C'est la situation privilégiée, à la condition que ce rapprochement soit favorable à la reconstruction de chacun. Lorsque la situation familiale est trop difficile, une fratrie peut être accueillie dans le même Village au sein de deux maisons différentes : l'équipe éducative met alors tout en œuvre pour maintenir ou renforcer les liens fraternels.



L'ÉDUCATEUR FAMILIAL AU CŒUR DU PROJET ÉDUCATIF

Les enfants accueillis dans les Villages ont besoin, pour se reconstruire, de **repères affectifs et de figures d'attachement stables.**

L'éducateur ou éducatrice familial(e), qui partage leur quotidien plusieurs jours et nuits d'affilés, joue ce rôle auprès d'eux : il **met en œuvre le projet individuel de chaque enfant, tout en participant à l'ensemble des aspects de la vie de la maison** (repas, courses, entretien courant, accompagnement à l'école, dans les structures de soin et de loisir, lien avec les enseignants et autres acteurs extérieurs au Village).

Ces éducateurs sont des **professionnels diplômés et formés aux problématiques complexes de l'enfance en danger.** Leur rythme de travail permet d'assurer une présence continue auprès des enfants et traduit leur engagement.

Le rôle de l'éducateur est également de **permettre aux enfants de grandir et de vivre avec la réalité de leur histoire familiale.** Pour cela, il travaille le **lien avec les parents** selon les circonstances spécifiques à chaque enfant. En accord avec la décision du juge, les échanges entre parents et enfants peuvent prendre la forme de visites au sein du Village et/ou de séjours de courte durée (week-ends, vacances) au domicile familial ou dans un lieu tiers.

« Tout est dans le relationnel : on est dans le "vivre avec". L'éducateur n'est pas seulement là pour construire et gérer le quotidien pour qu'il soit viable, mais aussi pour partager cette vie dans un contexte rassurant et adapté à chacun, favorisant le bien-être. »

Marc Chabant,
Directeur du développement
d'ACTION ENFANCE





INTERVIEW D'UNE ÉDUCATRICE FAMILIALE

Décrivez-nous la journée type d'une éducatrice d'ACTION ENFANCE.

En tant qu'éducatrice au Village de Cesson, je gère le quotidien de 4 frères et sœurs, je partage leur vie, je suis disponible pour chacun d'entre eux, je m'occupe des repas avec les plus grands, de l'aide aux devoirs, du coucher, et les accompagne à leurs activités extrascolaires. J'interviens également lors des conflits entre frères et sœurs. **Mon rôle est de créer un vrai lieu d'échange et de redonner confiance aux enfants qui sont souvent en situation de mal-être.**

Quelle place prenez-vous auprès des enfants ?

Mon rôle est de suppléer et non de remplacer les parents. J'apporte autre chose pour tenter de pallier l'absence parentale. Je dois justement maintenir leur place et les faire vivre alors qu'ils sont absents. **Il est important par exemple de parler des parents aux enfants, afin de réduire les zones d'incertitude autour de l'histoire familiale** et éviter que l'enfant se construise, à faux, sur des mythes parentaux contraires à la première réalité de sa vie.

Comment gérez-vous l'engagement au quotidien, 24h/24 auprès des enfants ? Cela vous laisse-t-il du temps en dehors de la Fondation ?

Il faut trouver le bon équilibre et la bonne distance, tant éducative qu'affective, afin d'éviter toute ambiguïté. **On ne peut pas faire semblant, on s'investit totalement dans les relations avec ces enfants.**

Ce rythme exige parfois d'être loin de sa famille et de son cadre de vie habituel. Des temps sont aménagés pour les formations ou simplement pour échanger avec d'autres professionnels. Cela permet de prendre du recul, de relativiser les difficultés que l'on peut rencontrer.

Notre savoir-faire : le Village d'Enfants

Depuis plus de 60 ans, le Village d'Enfants est au cœur du modèle d'accueil de type familial défendu par ACTION ENFANCE. Il offre aux enfants et jeunes les moyens de grandir et de se reconstruire dans un cadre rassurant.

UNE STRUCTURE ACCUEILLANTE ET FAMILIALE

A mi-chemin entre une famille d'accueil et un établissement de type foyer, le Village d'Enfants est composé de 8 à 10 maisons d'habitation et de bâtiments communs. La vie de chaque maison est fondée sur le **partage du quotidien en petit effectif avec un nombre limité d'éducateurs familiaux, professionnels engagés**. Les enfants vivent et grandissent, frères et sœurs ensemble, dans des maisons accueillantes qu'ils aménagent et décorent.

Chaque maison abrite au maximum 6 enfants, auxquels elle offre un lieu rassurant alliant **respect de l'intimité et apprentissage de la vie en commun**. Le Village est organisé de façon à être à la fois protégé et **ouvert sur son environnement**.

UN QUOTIDIEN QUI FAVORISE L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN SOCIÉTÉ

Les journées sont rythmées sur **le principe de partage du quotidien** : chaque éducateur contribue à tous les aspects de la vie de la maison : courses, repas, couchers, levers, trajets, accompagnement lors de rendez-vous scolaires ou médicaux.

La vie des enfants au sein de chaque maison se déroule comme dans une famille : rythme de vie adapté à l'âge de chacun, scolarité, activités extrascolaires sportives ou culturelles, vacances... Les temps communs de la maison sont de **véritables espaces éducatifs** : la préparation des repas, les repas eux-mêmes, une partie des soirées sont passés en commun et contribuent à **l'apprentissage de la vie sociale**.

Une équipe éducative et administrative veille au bon fonctionnement du Village dans son ensemble et à la bonne prise en charge de chaque enfant accueilli.



« L'organisation des Villages d'Enfants fait la différence avec les autres institutions où le rythme est collectif – repas à la cantine, par exemple – et où les enfants sont pris en charge par plusieurs adultes qui ne gèrent pas leur quotidien. Pour les enfants, ce qui est important, c'est que, quel que soit l'endroit où ils sont (école, sport) ils sachent qu'ils vont retrouver leur éducateur familial à la maison ».

Sandra Macé, Directrice du Village d'Enfants d'Amilly

UNE JOURNÉE TYPE DANS UN VILLAGE D'ENFANTS

7h : C'est l'heure pour le petit Léo et ses frères et sœurs de se préparer pour aller à l'école. Après un bon petit déjeuner préparé par Sophie l'éducatrice familiale, chacun fait sa toilette et se prépare pour sortir. Les plus grands prennent le bus pour aller au collège ou au lycée, tandis que Sophie conduira leurs petits frères et sœurs à l'école avec la voiture de la maison. Tous les enfants du Village ne vont pas dans la même école.

9h-11h30 : Sur le chemin du retour, Sophie fait quelques courses puis rentre ranger la maison. A 9h30, elle participe à une réunion avec l'un des chefs de service du Village et le responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance (*référént ASE*) en charge du projet individuel du petit Léo. Après la réunion, elle s'installe dans son bureau, au sein de la maison, pour rédiger un compte-rendu des échanges.

12h : Chaque enfant choisit de déjeuner à la cantine ou de rentrer à la maison, au Village. Dans ce cas, Sophie vient chercher les enfants. Pendant ce temps Yohann, l'éducateur d'appui, prépare le repas.

14h-16h : Sophie et Yohann participent à une réunion d'analyse des pratiques au cours de laquelle les éducateurs du Village échangent, avec un psychologue extérieur, sur des thématiques liées à leur activité quotidienne. Aujourd'hui le thème de la réunion porte sur la gestion des cauchemars et des angoisses nocturnes.

16h30-17h : Au retour de l'école, c'est le moment pour les enfants de goûter avant de commencer leurs devoirs, avec l'aide de Sophie et de Yohann. S'ils en ont besoin, les enfants suivent des ateliers de soutien scolaire.

18h : Le début de soirée est le moment idéal pour profiter des jeux extérieurs entre copains ou participer à des activités (atelier conte, théâtre, rencontre sportive).

19h : C'est l'heure de la douche puis du dîner. Le repas est préparé ensemble et partagé à table. La soirée se poursuit à la maison. Les plus jeunes profitent de l'histoire du soir racontée par Sophie ou Yohann, les autres d'un temps calme, lecture, jeux, discussion, ou encore d'un film quand il n'y a pas école le lendemain.

Yohann, qui a épaulé Sophie une partie de la journée, rentre chez lui. Sophie, elle, dormira dans la maison.

Le week-end et pendant les vacances le rythme est différent. Les enfants se lèvent plus tard et dans la journée ils ont du temps pour lire, faire du sport, découvrir de nouvelles activités extrascolaires. Pendant les vacances, certains des enfants ont la possibilité de rentrer dans leur famille. Les autres participent à des séjours organisés par les Villages ou des organismes de vacances. Dans ce cas, les parents sont tenus informés de ces activités et leur accord est demandé lorsque cela est possible.



DEUX AUTRES TYPES DE STRUCTURES COMPLÈTENT LE DISPOSITIF DES VILLAGES D'ENFANTS, AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS ET JEUNES CONFIÉS À LA FONDATION :

Les Foyers d'adolescents et Services jeunes majeurs, situés à proximité des Villages, accueillent les plus âgés. Les jeunes y bénéficient à la fois d'un suivi éducatif et d'un soutien dans leur accession à l'autonomie : poursuite des études, conseils pour l'obtention d'un logement, d'un premier emploi...

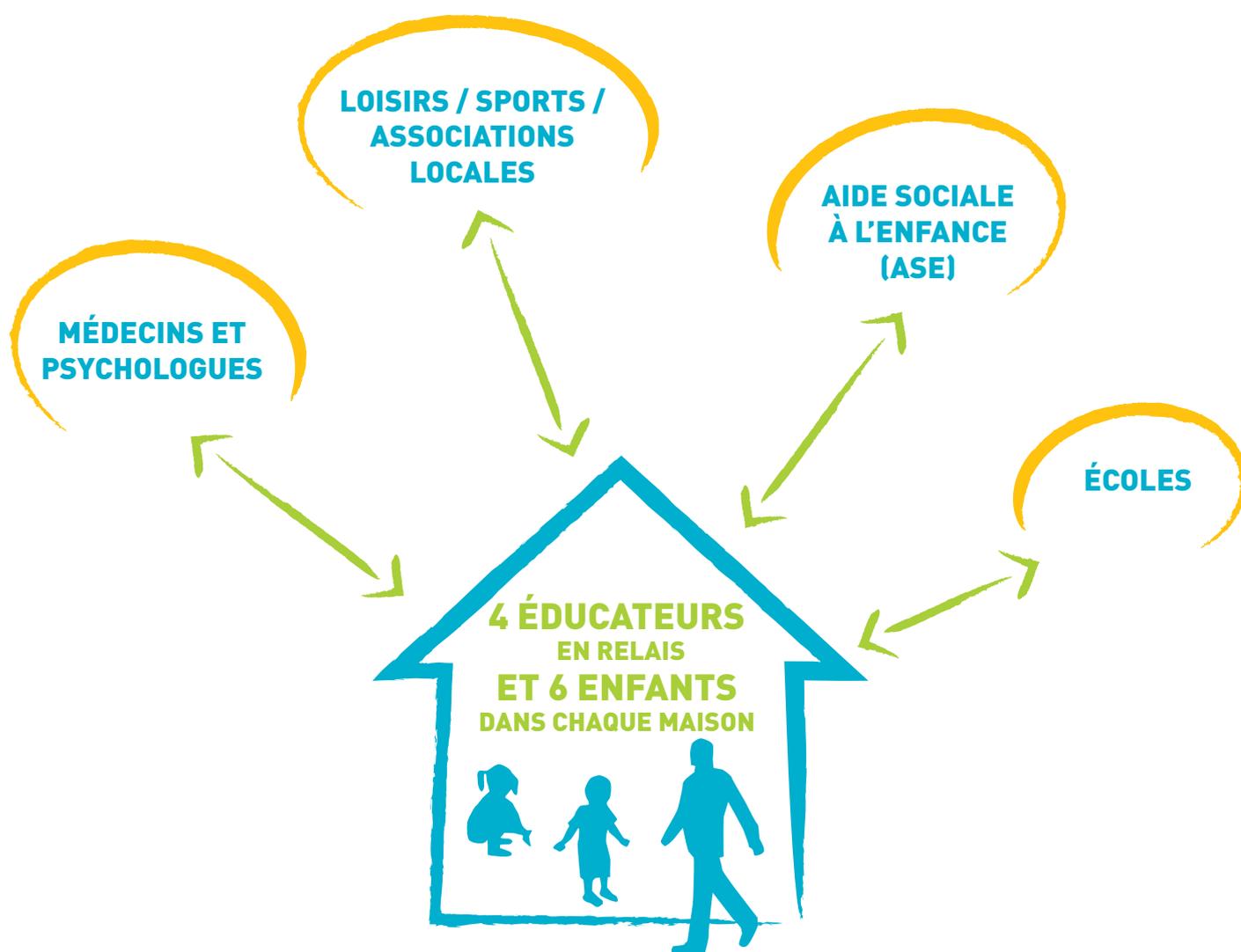
Le foyer d'accueil et d'orientation a la particularité d'accueillir de jeunes enfants lors de leur premier placement, le temps d'identifier le mode de prise en charge le mieux adapté à chacun. Ces enfants peuvent ensuite être réorientés dans l'un des Villages d'Enfants d'ACTION ENFANCE.



Une organisation au service des enfants



LE VILLAGE D'ENFANTS ET SON ENVIRONNEMENT



Les **éducateurs familiaux**, qui représentent l'essentiel de l'équipe d'un Village d'Enfants en termes d'effectifs, sont **au cœur de la prise en charge des enfants et des jeunes** confiés à ACTION ENFANCE.

Leur rôle, leur statut et leur rythme de travail sont l'une des grandes **spécificités du mode d'accueil de type familial** porté par la Fondation (*voir fiche Qui sommes-nous ?*).

Ils sont entourés d'une équipe de cadres éducatifs et appuyés par une équipe administrative et technique.



L'ÉQUIPE TYPE D'UN VILLAGE D'ENFANTS SE COMPOSE DES PERSONNES SUIVANTES :

1 Directeur

Garant du projet d'établissement et de sa mise en œuvre, le directeur est **responsable du bon fonctionnement et de la gestion du Village d'Enfants**, dans le respect de la loi et du projet de la Fondation. Il est aussi directement garant du respect du droit du travail, de la sécurité des personnes et des biens.

2 ou 3 Chefs de service, selon les établissements

Garant de la mise en œuvre des différents projets de l'établissement et notamment du projet de chaque enfant en coopération avec le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance concerné, le chef de service **coordonne et encadre**

les éducateurs familiaux. Il participe également à des actions transversales proposées par la Fondation (*groupes de travail, réunions organisées par le siège, etc.*).

1 Psychologue

Il est **à l'écoute des enfants**, à qui il propose un lieu de parole et intervient si nécessaire auprès des familles. Le psychologue constitue le réseau indispensable à l'orientation des enfants vers les dispositifs de soins adaptés et intervient en soutien des équipes éducatives.

25 à 30 Educateurs familiaux, selon les établissements

Adulte faisant référence, l'éducateur familial **accompagne les enfants dans la vie quotidienne.** Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du **projet personnalisé** de chacun des enfants dont il assure la prise en charge.

L'équipe administrative et technique par établissement :

- 1 secrétaire
- 1 comptable
- 1 ou 2 technicien(s) d'entretien et de maintenance
- Agents d'entretien

Le siège

La vocation du siège est de soutenir, d'accompagner et de contrôler les établissements dans l'accomplissement des missions de la Fondation.

- Direction Générale
- Direction des Ressources Humaines
- Direction Financière
- Direction Éducative
- Direction du Développement
- Direction de la Communication et de la Collecte
- Direction de l'Appui aux Établissements





Le Dispositif ACTION+

VERS PLUS D'AUTONOMIE, DE SÉRÉNITÉ ET DE PERSPECTIVES D'AVENIR

La Fondation ACTION ENFANCE, à travers le dispositif ACTION+, soutient des jeunes majeurs sans ressources familiales ayant un projet et sollicitant la Fondation pour l'accomplir.

Ce dispositif peut aider ces jeunes majeurs pour financer tout ou partie d'une formation, à finaliser les démarches pour accéder à un logement autonome, au financement d'un permis de conduire ou simplement apporter une aide occasionnelle en attendant que la bourse étudiante soit versée. Autant de situations différentes qui feraient que, sans l'aide de la Fondation ACTION ENFANCE, la poursuite d'étude, ou l'accès à l'emploi seraient difficiles voire impossibles.

L'objectif principal d'ACTION+ est de consolider le parcours éducatif mené jusqu'alors pour apporter le coup de pouce supplémentaire qui donnera à ces jeunes une chance encore meilleure d'être autonomes et insérés socialement et professionnellement.

ORGANISATION ET STRUCTURE

ACTION+ repose sur des personnes qui vont recevoir la demande de chaque jeune, la préciser, la resituer dans l'ensemble du contexte de vie, identifier les ressources déjà existantes, informer des aides de droit commun possibles et suppléer éventuellement lorsque les demandes sortent des sentiers classiques et servent l'intérêt du jeune.

Mais au-delà des aides matérielles ou financières, le dispositif ACTION+ est d'abord là pour être un lien, plus distendu que pendant le temps de placement, mais toujours assurant une présence. Ce lien passe régulièrement par des nouvelles par texto ou par des appels téléphoniques, simplement pour que les jeunes sachent que quelqu'un à la Fondation, continue d'être à leurs côtés le temps nécessaire.

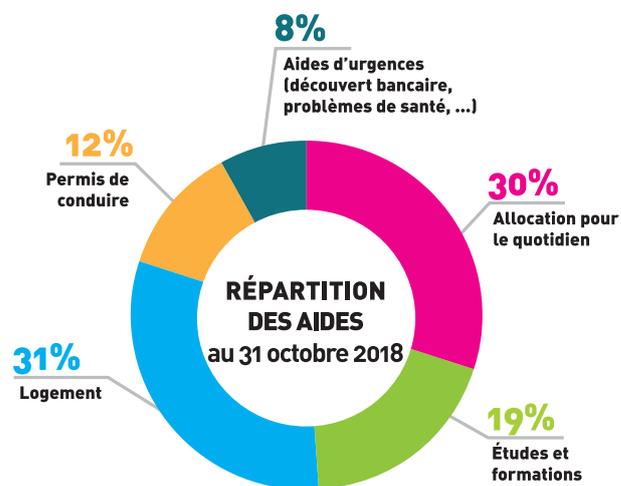
CHIFFRES ET ANALYSE

Depuis sa création, le dispositif ACTION+ (anciennement Service de Suite) a permis directement ou indirectement la réalisation des projets suivants :

- 37 744 accès à un logement
- 14 648 permis de conduire
- 22 904 diplômes ou validations d'années

En 2017, 170 000 euros ont été dépensés sur un budget annuel de 140 000 euros, soit un dépassement de 20 % par rapport à l'enveloppe prévisionnelle.

En 2018, 122 000 euros* ont été dépensés pour le dispositif ACTION+.



*Chiffres au 31 octobre 2018





Témoignages d'anciens

TÉMOIGNAGES D'ANCIENS ENFANTS ACCUEILLIS À LA FONDATION ACTION ENFANCE

« Je garde un très bon souvenir des Villages d'Enfants. C'était chaleureux, nous étions gâtés. Nous faisons beaucoup de choses. » - Émeline, 25 ans.



Émeline n'a que deux ans lorsqu'elle arrive au Foyer de Clairefontaine avec ses deux sœurs triplées, à la suite d'un signalement pour mauvais traitement. Alors que ses sœurs retournent vivre chez leurs parents, Émeline, elle, reste à Clairefontaine puis rejoint Cesson, de 6 à 11 ans.

« À Clairefontaine, j'ai vécu avec une fratrie de quatre frères et sœurs pendant plusieurs années. Nous étions très liés. Nos éducatrices étaient géniales. Elles étaient comme nos mamans. Elles ont toujours été là pour les devoirs, les vacances, notre éducation. Elles nous ont fait grandir. »

À sa sortie, Émeline trouve du travail dans la restauration et apprend sur le tas. Elle décide, à 23 ans, de prendre un nouveau départ : elle quitte la Seine-et-Marne pour Nîmes, ville où l'une de ses sœurs est installée. Une nouvelle vie commence.

« Devenir maman, cela m'a fait oublier le passé. Je vis pour ma nouvelle famille, pour ma fille. Jamais je ne lui ferai de mal ! » Émeline est serveuse depuis plus d'un an dans une brasserie familiale. Et tout se passe bien. *« Ma fille, mon compagnon, mon travail... Que demander de mieux ? »* Elle vient même d'obtenir son permis de conduire grâce au soutien de la Fondation.

« La Fondation m'a aidée à financer ma formation et à me lancer dans une nouvelle carrière professionnelle. » - Amina, 30 ans



Placée, de 13 ans à 15 ans, dans différents foyers d'urgence et familles d'accueil, Amina arrive au Foyer de Mennecy lorsqu'elle a 15 ans. *« C'était la première fois que j'avais ma propre chambre !*

J'y ai trouvé de la convivialité, de l'affect. » À 16 ans, elle suit une formation dans une école privée de coiffure esthétique. *« J'ai découvert que j'étais douée pour la coiffure. J'ai représenté l'école lors d'un concours international et je suis arrivée en 3^{ème} position. »*

Amina travaille pendant sept ans dans la coiffure. C'est une véritable passion. Mais elle doit tout arrêter à 24 ans pour raisons médicales : arthrose, hernie cervicale... Ayant déjà un BAFA, elle s'oriente vers un BPJEPS Animation sociale, une formation payante d'un an. Elle apprend alors l'existence du Service de Suite* de la Fondation. *« J'ai appelé ce service, et nous avons monté un dossier rapidement. La Fondation m'a aidée à financer ma formation et à me lancer ainsi dans une nouvelle carrière. »*

À 25 ans, elle quitte définitivement sa tante chez qui elle était revenue vivre faute de mieux. Elle la mettait dehors régulièrement. *« Quand je me suis retrouvée à la rue, le Service de Suite m'a aidée à trouver un hôtel et a pris en charge la moitié des frais. Il m'a aussi apporté un soutien psychologique immense. »*

« Le théâtre me fait travailler sur moi, me rappelle des souvenirs. Je rencontre du monde, je joue, je m'amuse. » - Dylan, 20 ans



Dylan a à peine 3 ans lorsqu'il intègre le Foyer de Clairefontaine (77). Il est ensuite placé dans le Village d'Enfants de Boissettes (77). Dylan y restera de 4 ans à 18 ans. *« J'en garde un très bon souvenir. J'avais plein de copains ; il y avait beaucoup d'adultes pour organiser les activités. Les éducateurs nous écoutaient, nous aidaient à faire les devoirs... »* Pendant dix ans, il grandit et noue des liens étroits avec une fratrie qu'il revoit encore aujourd'hui.

En décembre 2016, son nouveau professeur du cours Clément lui parle du volet professionnel de l'école.

Il contacte alors le Service de Suite d'ACTION ENFANCE qui décide de financer entièrement sa première année de formation. En septembre dernier, il intègre donc la formation professionnelle du cours Clément. Très vite, il rencontre une autre élève, Valentine, avec laquelle il crée le duo Adhésif.

Leur objectif : raconter des histoires en utilisant toutes formes d'art : mime, clown, danse, théâtre, ombres chinoises, claquettes, etc. *« Je retrouve l'ambiance, l'amusement, la joie que j'ai connus dans les Villages d'Enfants. Au théâtre, on reste enfant, on joue à quelque chose. Cela me plaît beaucoup. Je considère que j'ai eu une belle enfance. Nous avons créé beaucoup de choses. »*

* aujourd'hui appelé le dispositif ACTION*.



Les enfants et les jeunes : Chiffres clés



LES JEUNES ACCUEILLIS PAR LA FONDATION

742

JEUNES ACCUEILLIS PAR LA FONDATION
AU 30 JUIN 2018

369
FILLES

373
GARÇONS

Répartitions par tranches d'âges en 2018

9 enfants de moins de 3 ans

59 enfants de 3 à 5 ans

247 enfants de 6 à 10 ans

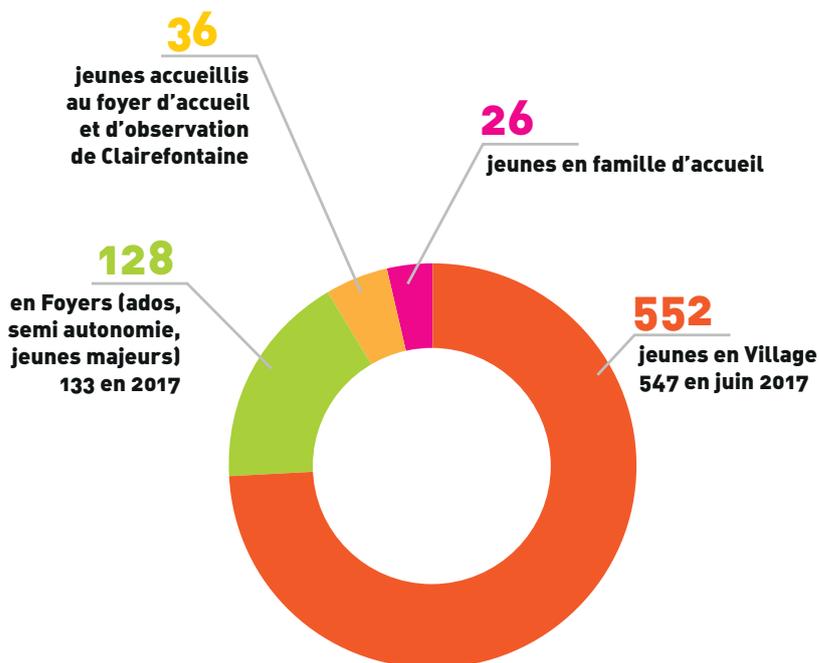
215 enfants de 11 à 14 ans

193 enfants de 15 à 18 ans

19 majeurs



COMMENT SONT-ILS RÉPARTIS ?





LES FRÈRES ET SŒURS

259

FRATRIES AU 30 JUIN 2018

sont accueillies dans les différentes structures de la Fondation.
L'accueil des frères et sœurs reste le modèle dominant.

LA SCOLARITÉ

706

JEUNES SCOLARISÉS

- 11 enfants ne sont pas encore scolarisés
- 6 enfants sont en attente
- 5 enfants sont déscolarisés
- 2 jeunes sont en recherche d'emploi/mission locale
- 1 jeune a un emploi
- 8 enfants sans information.

LES MESURES DE PLACEMENT

- 671 jeunes en OPP (ordonnance de placement provisoire)
- 29 en APJM (accueil provisoire jeune majeur)
- 32 en AP (accueil provisoire)
- Parmi ces jeunes, 4 ont une délégation d'autorité parentale [DAP].

ON DÉNOMBRE

134 enfants seuls dans l'établissement

259 FRATRIES

184 enfants sont une FRATRIES de **2**

212 enfants sont une FRATRIES de **3**

121 enfants sont une FRATRIES de **4**

30 enfants sont une FRATRIES de **5**

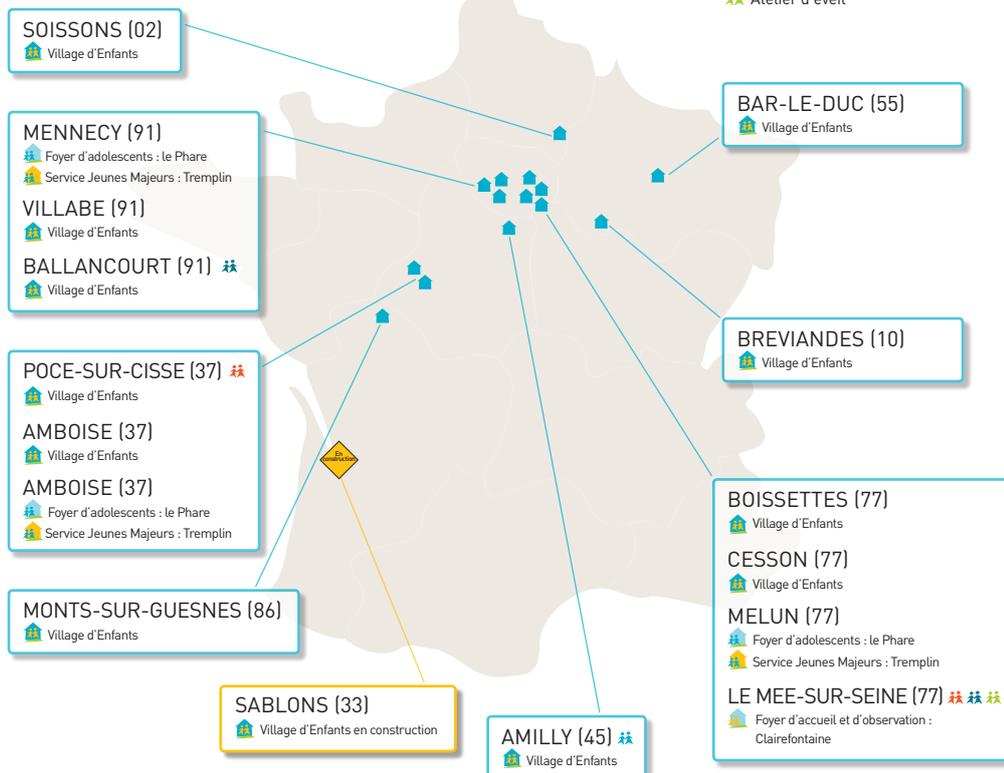
29 enfants sont une FRATRIES de **6**

Ainsi que **32** ENFANTS répartis sur plusieurs établissements.

LES 16 ÉTABLISSEMENTS D'ACTION ENFANCE

SERVICES RATTACHÉS :

-  Accueil Parents/Enfants
-  Service d'accueil familial
-  Atelier d'éveil





Les parrains

ACTION ENFANCE a besoin de tous pour dessiner un avenir aux enfants qu'elle accueille. Ses parrains, Marc Lièvremont et Jean Dujardin, forment aujourd'hui une belle équipe, porteuse d'espoir pour les frères et sœurs. Ils œuvrent de concert, partagent les mêmes valeurs et parlent de « co-parrainage » pour aider au mieux la Fondation. Ensemble, ils ont prêté leur image à la première campagne de communication de la Fondation en 2011 et 2012, mettant en avant leur engagement et rappelant les valeurs pour lesquelles ils se battent.

Jean Dujardin - acteur

« Un projet riche de sens »

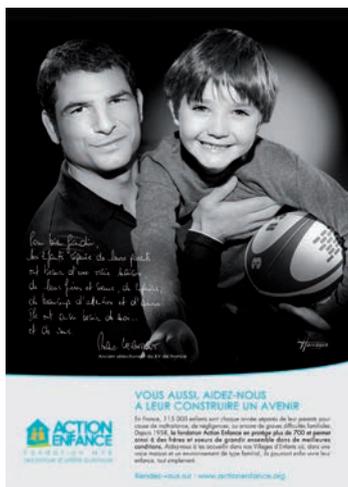
Jean Dujardin a rejoint la Fondation en 2009 pour s'investir en faveur de la Protection de l'enfance. Issu d'une famille nombreuse de quatre garçons, Jean est très proche de ses frères.

Son engagement discret se résume en quelques mots : faire connaître la mission et l'action de la Fondation, dialoguer, échanger autour de la problématique de l'enfance en danger en France, aller à la rencontre des enfants et jeunes accueillis dans les Villages d'Enfants et les Foyers.

« Avoir des frères et sœurs, c'est un ciment qui donne de la force pour toute la vie, qui plus est pour des enfants en situation difficile. Pour se construire, ces enfants séparés de leurs parents ont besoin de grandir dans une maison bâtie pour eux, où, avec leurs frères et sœurs, ils peuvent s'épanouir, entourés de beaucoup d'attention et d'amour. J'essaie de m'investir le plus sincèrement possible. J'ai conscience que notre mission (...) est d'utiliser notre notoriété pour que l'on parle de ces enfants, pour donner envie de les aider ».

Jean Dujardin





☑ Marc Lièvremont - Ancien sélectionneur du XV de France de Rugby

« Un soutien sans faille »

Depuis 2004, Marc Lièvremont n'a de cesse de s'impliquer dans des actions qui ont un grand succès auprès des enfants accueillis à la Fondation. Soutenu par ses sept frères et sœur, Marc sait mieux que quiconque le rôle essentiel de la fratrie, qui est au cœur de la mission d'ACTION ENFANCE : « Pour s'encourager, se soutenir, se construire, et qui plus est se reconstruire, préserver le lien fraternel est indispensable. C'est l'engagement d'ACTION ENFANCE et je n'ai pas hésité une seule seconde à en devenir le parrain ».

Homme de cœur, Marc Lièvremont s'investit à 100% dans la cause de la Fondation. Outre ses visites dans les Villages d'Enfants et la mise en relation avec plusieurs partenaires, il a, à plusieurs reprises, fait découvrir sa passion, le rugby, aux enfants et jeunes qu'il a rencontrés.

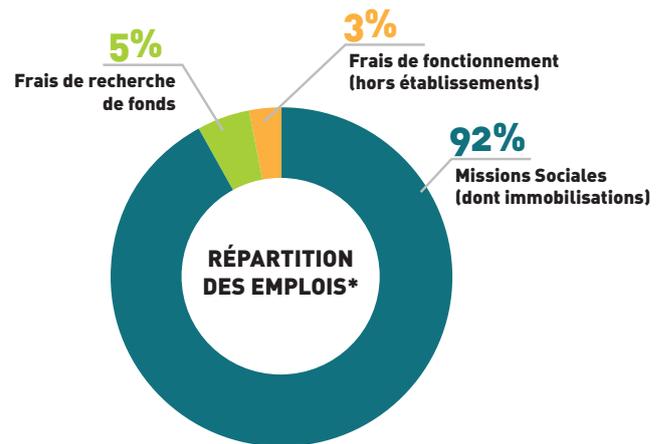
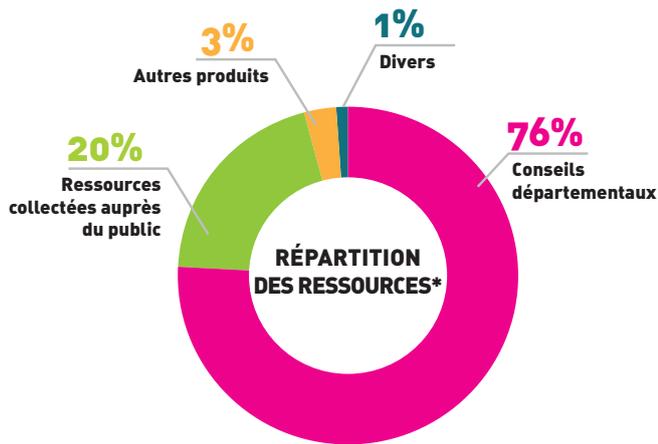
« Ce qui nous rapproche Jean et moi, ce sont nos frères et la vie heureuse que nous avons vécue ensemble. C'est aussi un sentiment de devoir accompli, de ne pas rester sur notre nuage, coupé de la détresse de ces enfants écorchés. Nous connaissons la valeur des liens de famille et leur influence dans la construction d'un enfant ».

Marc Lièvremont





Le financement et les partenaires



Les activités de la Fondation sont financées à 76 % par des fonds publics départementaux et à 24 % par l'appel à la générosité du public.

Au titre de la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance, les départements prennent en charge les frais de fonctionnement des établissements à travers le versement de prix de journée qui couvrent les besoins quotidiens des enfants (alimentation, habillement, encadrement).

Dans un contexte économique difficile, les fonds publics ne peuvent financer l'ensemble des investissements et dépenses d'activités nécessaires pour garantir la qualité du modèle de prise en charge défendu par ACTION ENFANCE. Les fonds privés (donateurs particuliers et entreprises, testateurs et légataires) permettent à la Fondation de s'engager sur :

▣ La qualité de l'accueil,

En finançant l'achat des terrains et la construction de nouveaux établissements, les rénovations, la création d'espaces d'accueil parents-enfants...

▣ La qualité du modèle de prise en charge,

En finançant du soutien scolaire et psychologique pour les enfants et les jeunes, des activités thérapeutiques, sportives et culturelles.

▣ Le maintien d'un soutien dans la durée

Le dispositif ACTION+ de la Fondation, financé grâce aux dons, propose un soutien à l'insertion à toute personne ayant été accueillie par l'un des établissements d'ACTION ENFANCE. Ce service permet de financer par exemple un permis de conduire, de garantir à un jeune après son départ d'un Village ou d'un Foyer qu'il pourra poursuivre des études supérieures ou encore, de le soutenir dans son accès au logement...

La Fondation ACTION ENFANCE, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et legs et peut être bénéficiaire de donations et d'assurances-vie. Les donateurs assujettis à l'IFI bénéficient des dispositions de la loi TEPA.

75% DU MONTANT DU DON PEUVENT ÊTRE DÉDUITS DE L'IMPÔT (IR OU IFI).

Ceci découle à la fois du statut de la Fondation et de son activité, qui s'inscrit dans le cadre de la loi dite « Coluche » du 23 décembre 1988 (Loi de finances pour 1989) sur les organismes fournissant de la nourriture, des soins et/ou un logement aux personnes en difficulté.



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public. Les organisations agréées s'engagent à respecter des règles éthiques rigoureuses, notamment en matière de transparence financière, d'authenticité des messages de collecte de fonds et d'utilisation des dons.



LES PARTENAIRES

Depuis sa création, ACTION ENFANCE a reçu de nombreux soutiens, indispensables à la poursuite de son action. Parmi eux, des entreprises de toutes tailles, grands groupes, petites et moyennes entreprises & industrie, artisans locaux mais aussi des clubs services qui sont des partenaires et mécènes engagés aux côtés de la Fondation. Depuis 2005, environ 3 millions d'euros ont été collectés. Ces sommes nous permettent de prendre en charge certaines activités indispensables telles que les rénovations, le soutien scolaire, les activités de loisirs...

Le soutien dont bénéficie ACTION ENFANCE prend différentes formes :

Mécénat financier, en nature ou de compétences

Opérations de produit-partage, dons affectés, parrainage d'un projet, mise à disposition de prestations, de matériels et de lieux, mécénat de compétences... (Philips, Groupauto, Léon de Bruxelles, Malakoff Médéric, Sisley, CNCC, Saint Gobain...).

Collecte solidaire au profit d'ACTION ENFANCE

Mobilisation d'entreprises autour des cours scolaires, organisation d'événements de type trophées sportifs, ventes de charité, soirées caritatives... (Course des Héros, le Saut Hermès, Poiray International).

Enfin, nos partenaires proposent également aux jeunes de la Fondation des projets et des opportunités d'insertion professionnelle.





Annexe Glossaire

L'ENFANCE EN DANGER

Pour l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS), le terme d'enfants en danger recouvre l'ensemble des enfants maltraités et des enfants en risque pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par la justice.

L'enfant maltraité

est « celui qui est victime de violences physiques, de cruauté mentale, d'abus sexuels ou de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique ».

L'enfant en risque

est « celui qui connaît des conditions d'existence risquant de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien, mais qui n'est pas pour autant maltraité ».

MALTRAITANCE / NÉGLIGENCE

Les enfants sont en droit d'attendre sécurité, soin et éducation de leurs parents, ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Certains parents ne remplissent pas ces trois missions fondamentales :

Soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de le faire,

pour des raisons qui peuvent être liées notamment à leur situation personnelle (*grande précarité, isolement*), ou à leur état psychologique (*maladie mentale, grande immaturité*). On parle alors de négligences, de carences éducatives lourdes.

Soit du fait de comportements maltraitants intentionnels,

mettant en jeu une violence physique et/ou psychologique à l'encontre de l'enfant (*coups et torture, conditions de vie insalubres, violences sexuelles, privation de liberté, harcèlement, dénigrements, refus de soin...*)

Négligences lourdes et maltraitance, surtout lorsqu'elles interviennent tôt dans la vie de l'enfant, peuvent avoir l'une comme l'autre de forts impacts sur sa santé physique et mentale, sur sa capacité à devenir un adulte autonome et responsable.

LES MESURES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Le dispositif de Protection de l'enfance français privilégie le maintien de l'enfant dans sa famille tant que sa santé, sa sécurité, sa moralité et les conditions de son éducation sont préservées.

Lorsque ces conditions sont menacées, la loi prévoit divers dispositifs, que l'on peut classer en deux grandes catégories :

Les mesures ne nécessitant pas le retrait de l'enfant de son milieu familial :

des travailleurs sociaux interviennent auprès de l'enfant et de ses parents à leur domicile, ou dans des structures extérieures (*Actions Educatives en Milieu Ouvert, Aide Educative à Domicile*)

Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de celui-ci et afin de faciliter [...] le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs.

Les mesures de placement, qui impliquent de séparer l'enfant de ses parents,

et de le placer dans une structure d'accueil en Protection de l'enfance.

Ce placement peut intervenir avec le consentement des parents, on parle de mesure administrative de placement, ou sans leur consentement, sur décision du Juge des Enfants, on parle alors de mesure judiciaire (*Ordonnance Provisoire de Placement*). Une OPP est prononcée pour une durée maximale de 2 ans et doit être réexaminée tous les 2 ans.

Le Code Civil (*art. 375-7*) précise que « Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de celui-ci et afin de faciliter [...] le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs ».



L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Lorsqu'un Juge des Enfants prononce une Ordonnance Provisoire de Placement, il place l'enfant concerné sous la responsabilité du Président du Conseil général. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil général prennent alors en charge l'enfant : ils identifient le lieu de placement le plus adapté à ses besoins et établissent avec la structure en question les conditions dans lesquelles l'enfant sera accueilli. **Un référent ASE est nommé pour suivre le projet individuel de chaque enfant et échanger avec les équipes du lieu d'accueil.**

L'Aide Sociale à l'Enfance est également en charge de mener les actions éducatives en milieu ouvert et à domicile.

Plus largement, l'ASE est chargée d'« apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre » (Code de l'Action Sociale et des Familles, article L 221-1).

L'ASE est souvent méconnue, et confondue à tort avec la DDAS (*direction départementale des affaires sanitaires et sociales*). Cette confusion est erronée à double titre puisque les DDAS ont été supprimées en 2010 et qu'elles ne gèrent plus l'aide sociale à l'enfance depuis 1983, date à laquelle les lois de décentralisation ont confié cette prérogative aux départements.

LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DE PLACEMENT

Lorsqu'un enfant fait l'objet d'une mesure de placement, les services de l'ASE peuvent faire appel à différents types de structures d'accueil, toutes agréées et financées *(au moins en partie)* par le Conseil général :

Les familles d'accueil

Il s'agit de personnes formées (*assistants familiaux*), agréées par le Conseil général, qui accueillent à leur domicile de façon permanente des enfants placés (*2 à 3 au maximum*), et perçoivent un salaire pour cela. Les familles d'accueil ne sont pas des couples adoptants, puisque les parents des enfants placés disposent toujours de leur autorité parentale : les enfants sont susceptibles de quitter leur famille d'accueil à chaque révision de leur ordonnance de placement, soit tous les 2 ans. Le placement en famille d'accueil est la solution privilégiée par la plupart des départements, dans la mesure où elle offre des conditions de vie très proches d'une vie familiale. **Pour autant, le nombre de familles d'accueil tend à diminuer et les nouveaux recrutements ne permettent pas de compenser cette tendance.** Enfin, cette solution n'est pas adaptée aux grandes fratries, ni aux enfants rencontrant de forts troubles du comportement.

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)

Les MECS sont des établissements fonctionnant sur un modèle d'accueil en collectivité. Elles accueillent généralement les enfants par tranches d'âge dans des unités de vie comprenant une dizaine de places chacune. **Les enfants sont encadrés par des éducateurs, des veilleurs**

de nuit, des maîtresses de maisons, des chauffeurs... qui se partagent les différentes fonctions d'une prise en charge quotidienne (*suivi éducatif, transports, logistique et nourriture, sécurité...*). Les fratries accueillies au sein de MECS sont donc souvent réparties, en fonction de l'âge des enfants, au sein d'unités de vie différentes et ne partagent plus le quotidien. En outre, les enfants sont soumis au rythme de la collectivité ; leurs conditions de vie sont, en permanence, équivalentes à celles rencontrées lors de séjours en colonie. Les Instituts Départementaux de l'Enfance, gérés par les départements, fonctionnent généralement sur un modèle proche de celui de la MECS.

Les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)

Il s'agit de structures d'accueil de petite taille, d'une capacité de 7 à 15 places en règle générale, accueillant essentiellement des jeunes, souvent victimes de troubles du comportement. La capacité réduite des LVA permet d'alléger la dimension de vie en collectivité et le nombre d'intervenants. Beaucoup de LVA sont tenus par des couples d'assistants familiaux.

Les Villages d'Enfants

Le modèle d'accueil du Village d'Enfants se situe entre la famille d'accueil et la MECS. Les enfants vivent en petit effectif dans des maisons et sont encadrés par des éducateurs familiaux qui intègrent l'ensemble des fonctions éducatives (*suivi du projet de l'enfant, logistique, transports, loisirs...*). Pour autant, chaque maison s'intègre au sein d'un établissement, qui soutient et contrôle l'action menée par les éducateurs et donne une dimension de collectivité au mode d'accueil. Le Village d'Enfants a la particularité de pouvoir accueillir les frères et sœurs sous un même toit, à conditions que cela soit bénéfique aux enfants, même si la fratrie est nombreuse.



Agence de presse : THOMAS MARKO & ASSOCIÉS

Lise Morin Forestier • M. 07 78 05 07 55 • lise.f@tmarkoagency.com

Tatiana Konde • M. 06 15 92 53 35 • tatiana.k@tmarkoagency.com